



**LISTE DES DÉCISIONS DU COLLÈGE DE ZONE DE WALLONIER PICARDE DU  
23 JANVIER 2023**

- Point 1. Appel à un conciliateur social – Approbation
- Point 2. Plainte déposée contre la zone – Point d'information.
- Point 3. Compte-rendu des dernières séances – Approbation.
- Point 4. Transformation des douches du poste de Tournai – Point reporté.
- Point 5. Honoraires d'avocat dans le cadre du dossier Seragri – Approbation du décompte final.
- Point 6. Coût des vœux 2023 de la zone – Point d'information.
- Point 7. Récupération dans le cadre du jugement rendu dans l'affaire du vol et de l'incendie volontaire d'un véhicule de la Zone de Secours en date du 21/09/2019 – Point reporté.
- Point 8. Ratification des bons de commande – Approbation.
- Point 9. Ordonnancement des mandats – Approbation.
- Point 10. Prestations impayées – Exécution des contraintes.
- Point 11. Réclamations de factures – Point reporté.
- Point 12. Accord-cadre de location long terme de véhicules – Point reporté.
- Point 13. Acquisition de brancards pour équiper les nouvelles ambulances de la Zone de Secours Wallonie Picarde - Approbation de l'attribution – Approbation.
- Point 14. Acquisition de tenues de casernement destinées aux pompiers de la Zone de Secours Wallonie Picarde – Approbation des conditions et du mode de passation
- Point 15. Acquisition de radios via l'accord-cadre Astrid – Approbation.
- Point 16. Acquisition d'ambulances – Commande via le marché du ministère – Approbation.
- Point 17. Acquisition d'ambulances via le marché du ministère – Modification de la commande en cours.
- Point 18. Acquisition de matériel et EPI pour les sauveteurs de surface de la Zone de Secours Wallonie Picarde – Approbation de l'attribution.
- Point 19. Acquisition de gants de feu via le marché du ministère – Approbation.
- Point 20. Location de fontaines à eau – Approbation des conditions.
- Point 21. Procédure de recrutement d'un collaborateur administratif au sein du département 'Préparation' - Constitution de la réserve et engagement.
- Point 22. Remplacement temporaire du conseiller en prévention de niveau 1 – Désignation.
- Point 23. Exercice d'une fonction supérieure par un membre du personnel administratif – Approbation.
- Point 24. Admission au stage de recrutement au grade de sapeur-pompier volontaire – fixation de la date de début de stage.
- Point 25. Admission au stage de recrutement au grade de sapeur-pompier volontaire – fixation de la date de début de stage.
- Point 26. Admission au stage de recrutement au grade de sapeur-pompier volontaire – fixation de la date de début de stage.
- Point 27. Admission au stage de recrutement au grade de sapeur-pompier volontaire – fixation de la date de début de stage.
- Point 28. Admission au stage de recrutement au grade de sapeur-pompier volontaire – fixation de la date de début de stage.
- Point 29. Admission au stage de recrutement au grade de sapeur-pompier volontaire – fixation de la date de début de stage.
- Point 30. Admission au stage de recrutement au grade de sapeur-pompier volontaire – fixation de la date de début de stage.
- Point 31. Admission au stage de recrutement au grade de sapeur-pompier volontaire – fixation de la

date de début de stage.

- Point 32. Admission au stage de recrutement au grade de sapeur-pompier volontaire – fixation de la date de début de stage.
- Point 33. Admission au stage de recrutement au grade de sapeur-pompier volontaire – fixation de la date de début de stage.
- Point 34. Admission au stage de recrutement au grade de sapeur-pompier volontaire – fixation de la date de début de stage.
- Point 35. Reconnaissance comme expérience professionnelle des services accomplis dans le secteur public et privé d'un membre du personnel administratif – Approbation.
- Point 36. Reconnaissance comme expérience professionnelle des services accomplis dans le secteur privé d'un membre du personnel administratif – Approbation.
- Point 37. Temps partiel médical pour un membre du personnel administratif – Approbation.
- Point 38. Temps partiel médical pour un membre du personnel administratif – Approbation.
- Point 39. Réaffectation pour raisons médicales d'un membre du personnel opérationnel professionnel.
- Point 40. Demande de congé parental pour un membre du personnel administratif – Approbation.
- Point 41. Demande de congé parental pour un membre du personnel administratif – Approbation.
- Point 42. Demande de congé parental pour un membre du personnel administratif – Approbation.
- Point 43. Fin de stage de promotion au grade de sergent professionnel et confirmation de la promotion.
- Point 44. Fin de stage de professionnalisation et nomination au grade de sapeur-pompier.
- Point 45. Mise en disponibilité pour maladie d'un membre du personnel opérationnel professionnel.
- Point 46. Demande de poursuite de carrière d'un membre du personnel volontaire – Approbation.
- Point 47. Demande de poursuite de carrière d'un membre du personnel volontaire – Approbation.
- Point 48. Suspension de nomination d'un membre du personnel volontaire.
- Point 49. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 50. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 51. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 52. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 53. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 54. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 55. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 56. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 57. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 58. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 59. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 60. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 61. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 62. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 63. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 64. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 65. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 66. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 67. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 68. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 69. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 70. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 71. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 72. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 73. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 74. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 75. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.
- Point 76. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Octroi.

- Point 77. Promotion barémique d'un membre du personnel administratif – Octroi.
- Point 78. Promotion barémique d'un membre du personnel administratif – Octroi.
- Point 79. Promotion barémique d'un membre du personnel administratif – Octroi.
- Point 80. Promotion barémique d'un membre du personnel administratif – Octroi.
- Point 81. Retrait d'allocation pour diplôme.
- Point 82. Retrait d'allocation pour diplôme.
- Point 83. Allocation pour diplôme : M0-1 – Octroi.
- Point 84. Allocation pour diplôme : M0-1 – Octroi.
- Point 85. Allocation pour diplôme : M0-1 – Octroi.
- Point 86. Allocation pour diplôme : M0-1 – Octroi.
- Point 87. Report de congés de 2022 à 2023 d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Approbation.
- Point 88. Report de congés de 2022 à 2023 d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Approbation.
- Point 89. Report de congés de 2022 à 2023 d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Approbation.
- Point 90. Report de congés de 2022 à 2023 d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Approbation.
- Point 91. Report de congés de 2022 à 2023 d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Approbation.
- Point 92. Report de congés de 2022 à 2023 d'un membre du personnel opérationnel professionnel – Approbation.
- Point 93. Cumul d'activités professionnelles d'un membre du personnel opérationnel – Autorisation.
- Point 94. Cumul d'activités professionnelles d'un membre du personnel opérationnel – Autorisation.
- Point 95. Cumul d'activités professionnelles d'un membre du personnel opérationnel – Autorisation.
- Point 96. Cumul d'activités professionnelles d'un membre du personnel opérationnel – Autorisation.
- Point 97. Cumul d'activités professionnelles d'un membre du personnel opérationnel – Autorisation.
- Point 98. Cumul d'activités professionnelles d'un membre du personnel opérationnel – Autorisation.
- Point 99. Cumul d'activités professionnelles d'un membre du personnel opérationnel – Autorisation.
- Point 100. Cumul d'activités professionnelles d'un membre du personnel opérationnel – Autorisation.
- Point 101. Cumul d'activités professionnelles d'un membre du personnel opérationnel – Autorisation.
- Point 102. Cumul d'activités professionnelles d'un membre du personnel opérationnel – Autorisation.
- Point 103. Cumul d'activités professionnelles d'un membre du personnel opérationnel – Autorisation.
- Point 104. Cumul d'activités professionnelles d'un membre du personnel opérationnel – Autorisation.
- Point 105. Cumul d'activités professionnelles d'un membre du personnel opérationnel – Autorisation.
- Point 106. Cumul d'activités professionnelles d'un membre du personnel opérationnel – Autorisation.
- Point 107. Cumul d'activités professionnelles d'un membre du personnel opérationnel – Autorisation.
- Point 108. Cumul d'activités professionnelles d'un membre du personnel opérationnel – Autorisation.
- Point 109. Cumul d'activités professionnelles d'un membre du personnel opérationnel – Autorisation.
- Point 110. Cumul d'activités professionnelles d'un membre du personnel administratif – Autorisation.
- Point 111. Congé pour assistance médicale d'un membre du personnel administratif - Ratification.
- Point 112. Consolidation d'accidents du travail pour les incapacités de moins de 30 jours.
- Point 113. Consolidation d'accidents du travail suite aux décisions du service médical compétent.

Pour le collège de zone,

Secrétaire de Zone  
Jessica RAMU



Commandant de Zone f.f  
Daniel D'HERDE



Président de Zone  
Paul-Olivier DELANNOIS


